

LETTRRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



MEILLEURS VOEUX 2026

Chères collègues, chers collègues,

En cette nouvelle année, la **CFDT** de l'EFS Grand Est tient à vous adresser ses vœux les plus sincères. Que 2026 vous apporte santé, énergie et réussite, tant sur le plan professionnel que personnel.

En 2026, on garde le sourire... mais on garde aussi nos revendications sous le coude. Parce que votre engagement mérite mieux que des "merci" en réunion et des "on verra plus tard" en pratique.

La **CFDT** continuera à défendre vos conditions de travail, à réclamer des moyens à la hauteur de vos missions, et à rappeler que la passion ne remplace ni les effectifs, ni les salaires, ni le respect.

Merci pour votre confiance, votre professionnalisme et votre solidarité.
Très belle année 2026, et comptez sur nous pour ne rien lâcher.

La **CFDT** – EFS Grand Est

Flash info

Vous pourrez retrouver le flash info de la dernière réunion qui s'est déroulée le 8 janvier, en copie de ce mail.



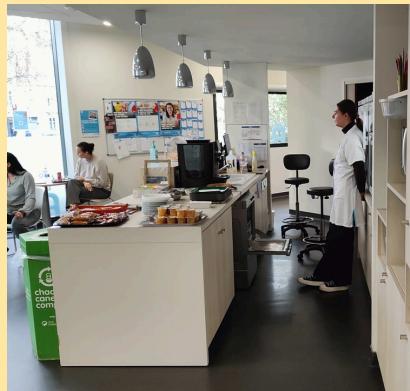
LETTRE ORANGE SANGUINE
D'INFORMATION

Actualités régionales

Visite du site de Nancy Lobau

L'après-midi du **15 janvier**, les élus CFDT ont profité de leur présence sur le site de Nancy Lobau pour aller à la rencontre des salariés de la Maison du don, de la collation, de l'accueil, du point rencontre des collectes ainsi que de la logistique.

Par manque de temps, nous n'avons pas pu visiter l'ensemble des services ; nous reviendrons à votre rencontre lors d'une prochaine visite.



Cette visite a également été l'occasion de vous adresser nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Concernant la Maison du don, nous avons échangé avec les infirmières présentes ce jour-là sur leurs conditions de travail et sur les tests réalisés en octobre sur les machines Stradi. Les retours sont positifs : ces machines sont plus petites et à hauteur d'Homme offrant une ergonomie améliorée.

Les collègues de la collation nous ont fait part de difficultés liées aux modifications fréquentes des plannings, notamment en raison d'arrêts de travail. Ces changements répétés ont un impact sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. La fatigue commence à se faire ressentir. Nous resterons vigilants sur ce sujet et nous avons conseillé aux collègues de continuer à faire remonter cette problématique si la situation ne s'améliore pas.

Au niveau de l'accueil, du point rencontre des collectes et de la logistique, aucune problématique particulière ne nous a été signalée.

Nous remercions l'ensemble des équipes pour leur accueil et ne manquerons pas de vous informer très prochainement de notre prochaine visite sur le site de Nancy Lobau.





Suivi locaux Hautepierre

Trois scénarios ont été étudiés par l'équipe de travail (Hugues Fouani, Pascal Nicolas et Sarah Lecomte), avec des impacts croissants.

Un premier scénario a été écarté d'emblée car son impact est jugé quasi nul.

Deux scénarios restent à l'étude :

- Un scénario à faible investissement, impliquant peu de travaux et peu de mouvements de personnel, mais dont l'impact sur les HUS serait limité.
- Un scénario plus coûteux, entraînant des travaux importants et un mouvement significatif du personnel. Mais dont l'impact sur les HUS "serait plus élevé" d'après le directeur et l'équipe de travail.

Début décembre, le directeur régional a présenté ces trois options à l'ARS, qui a donné son accord.

Les équipes concernées ont été informées fin décembre.

La décision finale est attendue courant janvier et sera présentée au CSE pour information, en vue d'une consultation prévue en février-mars.

En cas de choix du scénario le plus coûteux, si celui-ci est à la charge de l'EFS, l'EFS engagerait un contentieux afin de réclamer :

- les 3 millions d'euros de dette des HUS de Strasbourg envers l'EFS GEST,
- ainsi que la prise en charge de la logistique du transfert.

Les élus CFDT ont interrogé la direction sur la possibilité de disposer de locaux au sein de Paul Strauss (ex-ICANS), suite à la séparation entre les HUS et l'ICANS et à la restructuration associée.

Le directeur a indiqué qu'une demande avait déjà été faite par le passé. Selon lui, la séparation est essentiellement juridique et la restructuration pourrait ne pas être suffisante pour dégager des locaux adaptés à l'activité de Hautepierre. Il s'est toutefois engagé à refaire la demande.

La CFDT exprime de fortes inquiétudes quant à ce projet, notamment si le scénario le plus coûteux était retenu. Les élus CFDT craignent que les HUS s'accommodent de ce plan B et ne cherchent plus à fournir de nouveau locaux à l'EFS.



Rappel de vos droits

RTT (repos temps de travail)

L'accord temps de travail (ANAT) prévoit que les personnels de jour gérés à l'heure bénéficient de 2 JRTT par période de 8 semaines.

- Au lieu de travailler 35h par semaine, on travaille 280h/période de 8 semaines, soit en moyenne 36h45/semaine et 7h21/ jour.
- Les JRTT compensent le temps effectué au-delà de 35h/semaine.

Ces jours doivent être planifiés pour la période de 8 semaines, pour cela :

- Le personnel doit poser ces 2 jours sur le logiciel Horoquartz au moins un mois avant le début de la période (voir calendrier CFDT). Sans souhaits du personnel, l'employeur les planifie, il le fera comme il le souhaite.
- La hiérarchie s'engage à respecter l'équité entre personnels.
- Ces JRTT peuvent être pris par journée ou demi-journée.

Pourquoi dit-on qu'un JRTT est à l'initiative du personnel ?

L'employeur a le droit de refuser un des deux JRTT une fois les souhaits du personnel exprimés sur horoquartz.

Il est inexact de laisser entendre qu'un RTT est à la main du personnel et 1 RTT serait à la main de l'employeur.

Il faut poser les 2 et l'employeur peut en refuser 1 pour raison de service. Dans ce cas-là, il faudra reposer le 2eme sur une autre date.

Il est aussi possible de placer un de ces deux jours de RTT sur son CET.

Pourquoi le personnel à temps partiel n'a pas de JRTT ?

De fait, il n'est pas aux 35h/semaine.

Pourquoi les cadres autonomes n'ont pas de JRTT ?

Ils sont en forfait jours et pas à l'heure. Ils doivent 211 jours/ an à l'employeur.

Pourquoi le personnel de nuit EFS n'a pas de JRTT ?

Ils sont à 35h/semaine et 280h/période.

En contre partie il bénéficie de 2h de RCV par semaine travaillée.

S'ils font du temps en plus ce sera des heures supplémentaires (payées ou récupérées comme telles).



LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



L'équipe CFDT : élus du CSE, DSR, DS ET RS

Membres du bureau



FISCHER Emmanuel
Secrétaire au CSE
Coordinateur de site
Strasbourg Spielmann



SAINT EVE Christine
Trésorière au CSE & commission formation
représentante harcèlement / DS Nnacy
Technicienne en métrologie
Nancy Lobau



LEGENTIL Catherine
Secrétaire adjointe au CSE & CSSCT /
DSR / DS Reims/ Négociatrice Nationale
Technicienne de laboratoire IH/DEL
Reims



MEUNIER Fabien
Trésorier adjoint au CSE
Chauffeur & logistique
Nancy Lobau



DUSSAUCY Céline
Secrétaire de la CSSCT
Gestionnaire Biomed
Nancy Lobau



GUMBINGER Léa
Commission formation & CSSCT
Technicienne de laboratoire IH/DEL
Strasbourg Hautepierre



JANIAUT Estelle
Technicienne de laboratoire
IH/DEL
Colmar



LOHMAN Karine
DS Metz
Technicienne logistique
Metz



MICHEL Olivier
Standardiste
Strasbourg Spielmann

Membres titulaires



BRUCKMANN Laura
Commission formation /
Représentante handicap
Technicienne de laboratoire IH/DEL
Strasbourg Hautepierre



OZDEMIR SULTANE
Technicienne de laboratoire HLA
Strasbourg Spielmann



SILVESTRE Josiane
Technicienne préleuseuse
Strasbourg Spielamnn



KNEZ-HIPPERT Ketty
Commission formation
Animalerie
Strasbourg Spielmann



JUNDT Laurent
CSSCT
Assistant entretien
maintenance & CRP GEST
Strasbourg Spielmann

Membres suppléants



WALTER Christine
DSR & RS CFDT au CSE / siège à
toutes les commissions
Technicienne de laboratoire HLA
Strasbourg Spielmann



OZENICI Mustafa
DS Strasbourg
Technicien de laboratoire HLA
Strasbourg Spielmann

DSR et DS



Maison du don Mulhouse

Le projet de la MDD de Mulhouse progresse. Récemment, le plan définissant les différentes surfaces de travail a été validé par l'équipe projet ainsi que par les directions régionale et nationale.

Toutefois, la CFDT regrette que le plan initial n'ait pas été retenu par la direction. En effet, à l'origine, les bureaux des EPDI étaient positionnés à proximité d'une source de lumière naturelle, conformément à la demande des salariés et après validation par les ergonomes du siège ainsi que par les membres du groupe de travail. Cependant, pour des raisons liées aux flux du donneur, la direction a choisi d'implanter les bureaux au fond du local, sans apport de lumière naturelle. La CFDT continuera donc d'insister sur la nécessité d'intégrer des surfaces vitrées afin que la lumière provenant de l'accueil et de l'espace collation puisse atteindre les bureaux.

Les dernières réunions consacrées au projet ont eu lieu les 8 et 16 janvier 2026. Léa GUMBINGER, élue CFDT et membre du groupe de travail en tant qu'IRP, y a participé. Actuellement, dans le cadre de l'APD (avant-projet définitif) les réflexions portent sur la disposition des différents mobiliers et les besoins en surfaces de stockage pour chaque espace de travail (accueil, EPDI, salle d'attente, prélèvement, collation).

La prochaine réunion est prévue le 26 janvier 2026.

Discutons !

Christine WALTER et
Catherine LEGENTIL

Déléguées syndicales régionales
CFDT EFS Grand Est

christine.walter67@gmail.com
catherinelegentil@laposte.net

CLICK HERE 



P.-S. : Conformément à notre accord, il n'est pas possible de répondre à vos questions via cette messagerie professionnelle

"Toute personne ne souhaitant plus faire partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte email, bloquer l'expéditeur."